



Rapport de la commission d'examen de gestion (CEG) à l'intention du Synode d'hiver 2026, prise de connaissance

La CEG a visité les services suivants, conformément à ses directives internes:

- **Chancellerie de l'Église (chancellerie de l'Église, service de la communication, service juridique, service de traduction)**
Délégation: Gerhard Bakaus, Martin Egger
- **Pôle Église**
Délégation: Jean-Éric Bertholet, Regula Zurschmiede
- **Pôle Monde**
Délégation: Elisabeth Bregulla, Andreas Bürki, Ursula Heuberger
- **Pôle Ressources**
Délégation: Marie-Luise Hoyer, Silvia Junger
- **Thème transversal 500 ans de la Réforme bernoise**
Délégation: Adrian Bietenhard, Urs Tännler

Déroulement des visites

Les visites, préalablement annoncées, se sont déroulées le 3 juin 2026 à la Maison de l'Église. Le rapport reflète la situation au moment de la visite. Des questions identiques d'ordre général, qui n'avaient pas été communiquées au préalable, ont été posées à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices des services généraux. Dans certains cas, la CEG a ajouté des questions supplémentaires portant spécifiquement sur l'unité visitée.

Ensuite, les délégations ont rencontré les membres du Conseil synodal en charge du pôle concerné. Les résultats et les impressions découlant des visites ont ainsi pu être communiqués et approfondis.

Questions d'ordre général

Réorganisation

La réorganisation est sur la bonne voie. Les nouveaux processus seront mis en place lors de la phase de mise en œuvre. Des ateliers de midi notamment étayeront le développement d'une nouvelle culture. La conférence opérationnelle, la conférence opérationnelle élargie et les équipes auto-organisées s'exercent à la pratique des nouvelles formes de collaboration. Les binômes au sein du Conseil synodal font leurs preuves.

Le Conseil synodal décide des objectifs stratégiques préparés par les pôles. La conférence opérationnelle doit ensuite éclaircir la question des ressources et enfin formuler et attribuer les points de postes. Des mandats de prestations constituent des moyens de pilotage. Ceux-ci sont en cours d'élaboration sur la base d'une large consultation, ce qui prend du temps. Il est réjouissant de constater qu'aucune lutte pour la répartition n'ait eu lieu à ce jour.

La conscience de l'utilité d'impliquer d'autres pôles fait son chemin dans les esprits.

La conférence opérationnelle représente la force qui façonne et structure. Elle remplace l'ancienne séance des directions de secteurs. Les différents groupes, parties et acteurs font preuve d'une grande confiance mutuelle. Les décisions sont prises sur la base d'un consensus, le but est de rechercher des solutions viables. Il s'est avéré que la présence de la présidente du Conseil synodal au début des séances de la conférence opérationnelle est judicieuse afin d'éclaircir certaines questions et de faire part de préoccupations ou d'en prendre connaissance.

Les équipes auto-organisées font du bon travail. Elles sont encore en phase de développement et l'introduction des mandats de prestations entraînera de nouveaux changements. Certaines personnes apportent de toutes nouvelles compétences. Les équipes s'organisent de diverses manières, notamment en ce qui concerne leur façon de collaborer. Les performances sont décrites comme très réjouissantes.

Conclusion: tout n'est certes pas parfait, mais il fait bon collaborer dans les structures actuelles.

Aumônerie en EMS

- La CEG demande ce qu'il en est du sujet de l'attribution des pourcentages de postes pour l'aumônerie en EMS dans le cadre de la répartition des postes pastoraux entre l'Église catholique et l'Église réformée ainsi que de la communication y relative.

En 2020 déjà, les grands principes relatifs à l'aumônerie en EMS ont été pris en compte dans le cadre des principes directeurs de l'OAP. Par la suite, ceux-ci ont été réorientés en collaboration avec l'Église catholique. La situation a par conséquent changé du tout au tout. Le travail s'est poursuivi au sein du comité spécialisé de la Conférence interconfessionnelle IKK-CIC.

L'impact de ces modifications sur ce dossier a été grandement sous-estimé. Le calendrier était très serré, étant donné que les pourcentages d'aumônerie spécialisée en EMS devaient être communiqués en même temps que l'ordonnance sur l'attribution des postes pastoraux. L'erreur principale a été « d'attribuer » simplement de nouveaux EMS sans tenir compte des spécificités locales. L'attribution de la CIC a entraîné la conclusion de contrats de travail de droit privé par les paroisses, contrats qu'il n'est pas possible de modifier à court terme.

Les responsables comprennent le mécontentement des paroisses. Les erreurs ont été reconnues. Les responsables travaillent à la recherche de solutions. Les étapes de travail et la communication externe seront adaptées après cette prise de conscience.

Collaboration entre les services généraux et les paroisses

- La CEG se renseigne sur les contacts avec les paroisses, demande notamment si les services généraux ont reçu des souhaits ou des avis en retour.

La collaboration avec les paroisses se déroule principalement sur une base thématique. Les services généraux reçoivent de nombreux avis positifs, il y a en revanche certaines paroisses avec lesquelles il n'existe jusqu'ici aucune collaboration. La Maison de l'Église entend prendre contact avec celles-ci afin de sonder leurs besoins.

Le souhait du Synode de montrer plus de visages sur le site web des Églises réformées Berne-Jura-Soleure a été entendu. Une meilleure visibilité du personnel est à l'examen. Le service de la communication élaborera des documents détaillés pour les paroisses.

Demandes adressées au service juridique

- La CEG souhaite savoir du service juridique si le nombre de demandes qui lui sont adressées a pris l'ascenseur, si leur traitement est à jour et s'il a pu répondre aux oppositions concernant l'OAP et l'aumônerie en EMS, que ce soit sur le plan juridique ou sur celui de la communication.

Le service juridique ne reçoit pas plus de demandes, ces dernières sont toutefois parfois plus complexes et plus délicates. Elles concernent très souvent des problèmes de personnel. Actuellement, 14 recours sont en suspens, il est dans les faits quasiment impossible d'être à jour dans leur traitement. Le service tente de fixer des priorités et de réagir aux demandes en respectant les délais dans la mesure du possible. Le service juridique tient à répondre de manière humaine et empathique à toute demande de renseignement d'ordre juridique, et non seulement à celles qui concernent l'OAP. L'équipe du service juridique est pleinement consciente de l'importance de son attitude pour les relations vers l'extérieur, notamment avec les paroisses.

Préparer l'avenir avec moins d'argent

- La CEG questionne au sujet des réflexions et exemples concrets concernant la mise en œuvre d'économies.

À court terme, toutes les contributions à des tiers feront l'objet d'un examen. C'est la première étape des mesures d'économies. Dans certains domaines, cela passe déjà par un retrait de la collaboration. Ces retraits ont été examinés à la lumière des critères «économies», «effets structurels» et «compatibilité avec les principes directeurs de la réorganisation ainsi que selon le principe de subsidiarité.

Une interpellation au Synode a entraîné la convocation d'une délégation du Conseil synodal Profil de prestations. Des représentantes et représentants des paroisses, du Conseil synodal (3), de l'Association des paroisses (2) et du personnel de la Maison de l'Église (2) la composent. Elle réfléchit à la manière de préparer l'avenir avec moins d'argent. L'objectif est de proposer une planification et de présenter un rapport au Synode (session d'hiver 2027)

Personnel

- Le personnel a connu un roulement considérable ces dernières années: la situation s'est-elle stabilisée?

La situation est jugée relativement calme, notamment en comparaison avec les réorganisations dans d'autres institutions. Les personnes interrogées sur la raison de leur départ ont souvent nié un rapport avec la réorganisation, mais celui-ci n'est toutefois pas exclu. C'est normal que les jeunes changent souvent et rapidement de poste selon les lois du marché. Quelques départs à la retraite sont

encore prévus ces prochains temps; une relève qualifiée est assurée. L'accent est mis sur le fait d'éviter ou de limiter la surcharge. Les processus de pourvoi des postes sont définis.

Le pôle Ressources consigne dorénavant le taux de rotation; des entretiens seront systématiquement menés en cas de départ.

Nouvelles formes de présence ecclésiale

- La CEG demande si l'image de l'Église change avec l'association de Metalchurch qui n'est pas liée au système paroissial.

L'intégration de Metalchurch au sein de l'Église nationale ou la collaboration entre les deux est considérée comme une réussite, elle n'est toutefois qu'une des formes possibles de reconnaissance. Dans le cadre d'autres projets, il est également possible que le processus débouche sur d'autres formes de reconnaissance ou de collaboration à l'issue du troisième niveau de la plate-forme de réseautage Église qui bouge.

Thèmes transversaux

Le thème transversal 500 ans de la Réforme bernoise est actuellement au premier plan. Il fait figure de projet pilote en matière de thèmes transversaux selon la nouvelle organisation. Un autre thème transversal qui occupe actuellement les services généraux est celui du Développement de l'Église. Être Église ensemble n'est pas un thème transversal, mais il est rattaché au pôle Église. De même la mise en œuvre d'Avenir de l'enseignement religieux sera placée sous l'égide du pôle Église à partir de 2026.

Thème transversal 500 ans de la Réforme bernoise

Le projet avance comme prévu. La collaboration avec les pôles est qualifiée d'intense, sans problème, bienveillante et constructive. La mobilisation des ressources de la part des pôles est élevée. La collaboration avec le groupe de projet responsable se passe très bien, celui-ci siège régulièrement et est tenu au courant.

Questions spécifiques

Questions au pôle Église

- Comment se déroule la collaboration avec le service de la communication?

Le travail du service de la communication est apprécié et reconnu. Le service est proactif et demande au pôle Église quels thèmes il doit traiter et quand. Il existe une planification à long terme. La collaboration reste difficile pour les thèmes à court terme.

La CEG remercie les collaborateurs et les collaboratrices des services généraux ainsi que les membres du Conseil synodal pour les entretiens très instructifs qui se sont partout déroulés dans une ambiance ouverte et agréable.

Conclusions de la CEG

- La réorganisation au sein de la Maison de l'Église a considérablement progressé et avance comme prévu.
- On travaille à de nouvelles cultures et structures.
- Il convient de mener en priorité l'élaboration des mandats de prestations.
- Le service juridique et le service de la communication sont fortement sollicités.
- Il convient d'élaborer avec soin les changements dans le domaine de l'aumônerie spécialisée et en collaboration avec les personnes concernées, puis de les communiquer suffisamment tôt et à large échelle.
- La délégation Profil de prestations doit poursuivre son activité de manière soutenue.
- La Maison de l'Église recherche activement le contact avec toutes les paroisses.

Rapport d'activité 2025/2026 de l'autorité de surveillance en matière de protection des données des Églises réformées Berne-Jura-Soleure

Conformément au règlement sur la protection des données (RLE 22.050), le rapport écrit sur les activités de l'autorité de surveillance en matière de protection des données est joint au rapport de la CEG. Le rapport de l'autorité de surveillance couvre la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026. Le Synode est invité à prendre connaissance du rapport.

Konolfingen, le 31 août 2026

Pour la commission d'examen de gestion

Martin Egger